

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Largue



Révision du
SAGE LARGUE

Tendances
et Scénarii

Validé par la Commission Locale de l'Eau, le 21 février 2012



1	Introduction	1
2	Scénario Tendanciel.....	1
2.1	Evolutions socio-économiques.....	1
2.1.1	Agriculture	1
2.1.2	Transport fluvial.....	4
2.1.3	Evolution des activités industrielles et artisanales.....	4
2.1.4	Activités touristiques	5
2.1.5	Politiques locales	5
2.1.6	Evolutions sociétales	6
2.1.7	Evolutions démographiques	6
2.1.8	Consommation de l'espace, occupation des sols	8
2.1.9	Changement climatique.....	8
2.2	Evolutions des hydrosystèmes sur le bassin versant de la Largue	8
2.2.1	Evolutions de la qualité des eaux superficielles	8
2.2.2	Evolutions des peuplements piscicoles	9
2.2.3	Evolutions de la qualité des eaux souterraines	9
2.2.4	Inondations.....	9
2.2.5	Etiages.....	10
2.2.6	Continuité écologique.....	10
2.2.7	Les milieux naturels	11
3	Variantes de Scénario	12
3.1	Thème 1 : Qualité	12
3.1.1	Enjeu - Qualité des cours d'eau : Rétablir une bonne qualité des eaux de surface	12
3.1.2	Enjeu - Qualité des eaux potables / eaux souterraines : Garantir une bonne qualité des eaux souterraines afin de permettre une bonne qualité sanitaire de l'eau potable.....	14
3.2	Thème 2 : Quantité	15
3.2.1	Enjeu - Garantir un débit optimum au maintien de la vie aquatique et de toutes les fonctionnalités des cours d'eau.....	15
3.2.2	Enjeux - Garantir la sécurité des populations et des biens par une gestion intégrée des écoulements sur l'ensemble du bassin versant.....	15
3.2.3	Enjeu – Eaux Souterraines : Assurer la pérennité quantitative des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable	16
3.3	Thème 3 : Fonctionnement des milieux aquatiques	17
3.3.1	Enjeu – Cours d'eau : Retrouver les équilibres écologiques des cours d'eau	17
3.3.2	Enjeu- Zones Humides : Mettre en œuvre les solutions nécessaires à la préservation des Zones Humides	19
3.3.3	Enjeu – Etangs et plan d'eau de Courtavon : Diminuer l'impact des étangs et plans d'eau par une gestion optimisée	19
3.4	Thème 4 : Enjeux croisés/transversaux	20
3.4.1	Enjeu – Développement économique : Maintien de l'élevage à l'herbe dynamique	20
3.4.2	Enjeu - Développement économique : Permettre le développement économique autour du potentiel de transport du canal du Rhône au Rhin	21
3.4.3	Enjeu - Développement économique : Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Vallée de la Largue (tourisme, pêche).....	21

3.4.4	Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Mise en place d'une réflexion concertée pour l'eau potable	22
3.4.5	Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Intégrer les enjeux de la gestion de l'eau dans les plans de gestion et d'aménagement du territoire (SCOT/PLU).....	22
3.4.6	Enjeu- Communication sensibilisation : Informer le grand public sur les grands enjeux de la gestion de l'eau et l'impliquer dans l'atteinte des objectifs du SAGE.....	22

1 Introduction

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sera mis en œuvre durant une période de 5 à 10 ans. Il est ainsi nécessaire pour l'élaboration du schéma de se projeter dans le futur proche et de considérer les tendances d'évolution des usages de la ressource et des milieux aquatiques sous forme d'un scénario tendanciel. La comparaison de ce scénario tendanciel avec les grands enjeux émis par la commission locale de l'eau lors des commissions thématiques et les objectifs d'atteinte de bon état établis dans le SDAGE dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau permettra d'établir une liste d'actions à réaliser. La réflexion sur les actions à réaliser permettra de définir des variantes de scénarii. Cette étape aboutira par le choix d'une stratégie, qui permettra de débiter la rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable des eaux ainsi que le règlement du SAGE.

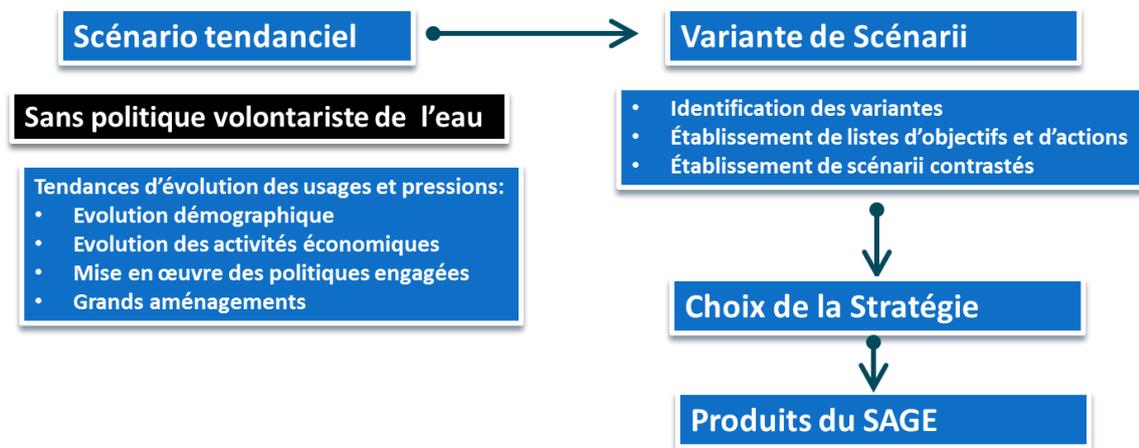


Figure n° 1 : Schéma de principe de la phase tendance et Scénarii

2 Scénario Tendanciel

2.1 Evolutions socio-économiques

2.1.1 Agriculture

2.1.1.1 Contextes politiques et réglementaires

Directives nitrates

La commission européenne a dressé une mise en demeure à la France quant à la mise en place des programmes d'actions et le contenu de certaines mesures jugées incomplètes et insuffisantes pour répondre aux objectifs de la directive. Un programme d'actions national relatif à l'application de la directive 91/676 CEE dite directive « nitrates » est en cours de consultation.

Ce programme d'action national permettra de combler les insuffisances relevées par la commission européenne, elle prévoit une augmentation des valeurs de références des vaches laitières de 85 kg N/an à 101 kg N/ an, l'augmentation des périodes d'interdiction d'épandage qui induit une augmentation des capacités de stockage, est un épandage limité à des périodes pas forcément adaptées au climat local. On peut s'attendre à l'échelle locale du bassin versant de la Largue dans le cas d'une application de l'arrêté proposé en octobre 2011 à une diminution du

nombre d'éleveurs sur le bassin versant de la Largue. Les surfaces maintenues en herbe ne seront plus valorisées, induisant une mutation de l'occupation des sols de l'herbe aux grandes cultures. Le projet d'arrêté est actuellement en cours de discussion pour tenir compte des observations émises par le Président du SMARL, au Comité National de l'Eau.

Politique Agricole Commune

La réforme de la Politique Agricole Commune est actuellement en cours d'élaboration au niveau de la commission européenne. Les propositions législatives pour la PAC après 2013 ont été émises le 12 octobre 2011. Elle propose un ensemble de nouvelles mesures. Elle s'oriente en 10 points clefs :

- 1) Des aides aux revenus mieux ciblées pour dynamiser la croissance et l'emploi
- 2) Des outils de gestion des crises plus réactifs et mieux adaptés pour faire face aux nouveaux défis économiques
- 3) Un paiement "vert" pour une productivité à long terme et des écosystèmes préservés
- 4) Des investissements supplémentaires pour la recherche et l'innovation
- 5) Une chaîne alimentaire plus compétitive et plus équilibrée
- 6) Les démarches agro-environnementales encouragées
- 7) L'installation des jeunes agriculteurs facilitée
- 8) L'emploi rural et l'esprit d'entreprise stimulés
- 9) Les zones fragiles mieux prises en compte
- 10) Une PAC plus simple et plus efficace

La Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin présente dans une note « La Politique Agricole Commune après 2013, Des changements importants pour les filières céréales et élevage du Haut-Rhin » rédigée par Dominique DELPHIN, Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et Olivier PAGEARD, Coopérative Agricole de Céréales.

Cette note présente les modifications à attendre sur le paysage agricole par rapport à la modification de la distribution des aides du premier pilier de la PAC. Différents scénarios sont étudiés pour les 4 types d'exploitation (grandes cultures irriguées, grandes cultures non irriguées, Lait Sundgau, Lait Montagne).

Le bassin versant de la Largue est concerné par « Lait Sundgau » et « Grandes cultures non irriguées ».

Le Lait Sundgau décrit dans cette première estimation une baisse d'aide à l'hectare de 45% qui se répercute par une baisse de 35% des revenus. La note commente :

« Dans cette première approche, on constate que les exploitations laitières seraient très pénalisées puisqu'elles perdraient 45 % de leurs aides et 35 % de leur revenu.

Comment les éleveurs vont-ils supporter ces nouvelles difficultés alors qu'ils sont de tout part stigmatisés : c'est une profonde mutation du paysage de l'élevage qui peut être attendue.

Ceux qui ne sont pas trop endettés pourraient être tentés par la cessation d'activité et d'autres par l'agrandissement. Mais, ces derniers devront alors faire face au cortège de difficultés liées aux agrandissements. »

Suppression des quotas laitiers

La suppression des quotas laitiers envisagée par la commission européenne en 2015 accentuerait les pressions sur l'élevage laitier du bassin versant de la Largue. En effet l'éloignement des outils de transformation (plus de 160 km) défavorisera, en cas d'arrêt des quotas, les éleveurs du secteur.

Maintien à l'herbe

Les mesures agro-environnementales de maintien à l'herbe concernent plus de 970 ha sur le bassin versant de la Largue. Ces mesures s'appliquent à différents zonages, le lit majeur de la Largue concerné par Natura 2000, les lits majeurs des affluents, les zones sensibles à l'érosion des sols et les ceintures vertes autour des villages.

Pour 2012 au niveau du Département du Haut-Rhin, les nouvelles contractualisations de maintien et de retour à l'herbe se feront uniquement sur les sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Vallée de la Doller ».

EcoPhyto 2018

Le plan EcoPhyto 2018 lancé en 2008 a pour but de réduire de 50% l'usage des pesticides. Ils concernent les agriculteurs et non-agriculteurs. Pour les usages agricoles, il se traduit par la publication au niveau régional de bulletins de santé végétale, la formation et la certification des acteurs de la filière, la mise en place d'un réseau d'agriculteurs pilotes qui partageront leurs pratiques.

Les premiers suivis ne décrivent pas de baisse des usages des pesticides au niveau national entre 2008-2010.

Avenir de l'élevage

Sur les dix dernières années, le nombre d'éleveurs a diminué de 40%, dans le même temps le nombre d'UGBs sur le bassin versant a diminué de 17%. Ceci se traduit par un regroupement des bêtes et une disparition des petits élevages. Dans un contexte incertain, avec une nouvelle PAC n'aidant pas suffisamment les petits éleveurs, une nouvelle application de la directive Nitrate pouvant induire de nouveaux investissements de mise aux normes ainsi que la disparition des quotas laitiers, la tendance à la diminution et à la concentration de l'élevage risque fort de s'accélérer.

Or, la présence de petits élevages sur l'ensemble du bassin versant permet de garantir un maintien en herbe (en pâtures ou en prairies de fauche) valorisé, localisé sur les zones à forts enjeux pour la gestion de l'eau que sont les lits majeurs des cours d'eau, les secteurs à fortes érosions, les abords des villages.

A moyen terme, on peut s'attendre à une migration de l'occupation des sols de l'herbe aux grandes cultures et principalement vers le maïs qui occupe déjà plus de 45% de la surface agricole utile du bassin versant. Le maintien en herbe garantit une meilleure absorption de l'azote des effluents d'élevages que les grandes cultures, qui sont, de plus, traitées aux pesticides.

Impacts prévisibles

Eaux souterraines : dégradation de la qualité

La dégradation aux nitrates et phytosanitaires des eaux souterraines destinée à l'alimentation en eau potable se concentre dans le Nord-Ouest du bassin versant. Les captages du syndicat d'Ammertzwiller et de Saint-Bernard attestent d'une qualité dégradée aux phytosanitaires pour le premier, et aux nitrates pour le second. La dégradation de la qualité des eaux a poussé le syndicat de Saint-Bernard à acheter son eau au syndicat voisin. Le syndicat d'Ammertzwiller a réalisé deux forages dans la nappe d'accompagnement de la Doller pour diluer les eaux du forage d'Ammertzwiller trop chargées en atrazine. Dans ce secteur l'occupation des sols est dominée par les grandes cultures. Cet exemple nous permet d'observer l'impact d'une diminution de l'élevage à l'herbe au profit d'un élevage aux grandes cultures ou la cessation de l'activité d'élevage suivie par la migration de l'herbe à la grande culture.

Les collectivités peuvent ainsi s'attendre à réaliser des investissements importants (Recherche de solutions alternatives pour garantir une qualité des eaux potables distribuées acceptable).

Eaux superficielles

Une migration de l'occupation des sols des prairies aux grandes cultures, notamment dans les lits majeurs des cours d'eau induirait une diminution de la rugosité des sols impactant les conditions d'épandage et de laminage des crues. Elle induira également une perte de biodiversité et une banalisation des petits cours d'eau. La qualité physico-chimique des cours d'eau sera également affectée par l'augmentation de l'érosion des sols.

Ces impacts rendront illusoire l'atteinte du bon état des masses d'eaux superficielles.

2.1.2 Transport fluvial

Le transport fluvial présente de nouvelles opportunités avec le transport des pièces de fonderie pour Peugeot. Le temps de transport est valorisé en temps de maturation nécessaire pour ces pièces. L'entreprise évite ainsi de stocker les pièces. Un trafic de 20 000 tonnes par an est envisageable par Peugeot. Le contexte économique actuel ne permet pas une valorisation du transport sur gabarit Freycinet par rapport à la concurrence du routier. Le potentiel est pourtant bien réel ; de nombreuses entreprises ont un accès aux quais de chargement sur le canal. L'augmentation du prix du carburant ainsi que les politiques de développement durable (ex : grenelle) devraient réorienter le transport de marchandises vers le transport fluvial.

Impacts prévisibles

Une augmentation du transport fluvial sur le canal Rhin-Rhône induirait une augmentation des sassées (passages d'écluses) qui se traduirait par une augmentation des besoins en eau du canal, et donc une augmentation des prélèvements d'eau sur le milieu naturel. La poursuite des efforts de VNF (travaux d'imperméabilisation de la Rigole, meilleure gestion des biefs) permet d'envisager sereinement cette augmentation de trafic.

2.1.3 Evolution des activités industrielles et artisanales

L'activité économique du bassin versant de la Largue se traduit par la présence d'une activité industrielle importante en termes d'emploi avec 58% des emplois du secteur. L'augmentation du nombre d'entreprises dans les commerces et les services est plus importante que dans l'industrie. Le secteur de l'industrie est moins dynamique, il est affecté par l'arrêt prévisible de Peugeot MTC ainsi que la fermeture des Bandes SOMOS à Pfetterhouse.

Entre 1998 et 2011, le nombre d'entreprises a augmenté de 55% et le nombre d'entreprises artisanales de 35%.

Il faut rappeler que le bassin d'emploi est fortement concerné par l'emploi transfrontalier ainsi que par l'attractivité des pôles que sont Mulhouse et Belfort.

Différentes zones d'activités de petite taille et de taille moyenne accueillent les activités économiques, artisanales. La valorisation des friches industrielles pour ces aménagements évitent d'occuper les milieux naturels et les terrains agricoles (ex : zone d'activités des tuileries à Retzwiller). Le « Contrat de territoire de vie du Sundgau » révèle un sous-équipement en matière d'accueil d'entreprises commerciales et artisanales. Ce même contrat projette une étude de faisabilité économique et environnementale pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace.

En termes de pression sur le milieu

Seules quelques entreprises sont concernées par la déclaration de leurs rejets (SITA, Peugeot MTC, VOCO, Cellpack packaging). Les rejets et l'utilisation des produits dangereux des petites entreprises sont mal connus. L'équipement progressif des communes en solutions d'assainissement permet de diminuer les pressions des pollutions classiques mais ne sont pas adaptées au traitement des molécules complexes dangereuses utilisées pour certaines activités spécifiques.

La création des zones d'activités, l'installation d'activités en zone inondable non encore protégée (sur les affluents de la Largue), peuvent créer des perturbations des écoulements par l'imperméabilisation des sols, la modification des écoulements naturels....etc.

2.1.4 Activités touristiques

Les activités touristiques sont peu développées dans la vallée de la Largue, les offres d'hébergement sont limitées. On ne retrouve pas de sites touristiques moteurs mais le territoire est propice aux activités de pleine nature (randonnées, pistes cyclables, vtt) ce qui en fait une destination adaptée au tourisme familiale diffus. La spécificité culinaire de la carpe frite propre au Sundgau est valorisée par « la route de la carpe frite » qui recense les producteurs et restaurateurs. Le territoire est traversé par la piste cyclable « Eurovelo 6 » reliant Nantes à la Mer Noire. Le canal du Rhône au Rhin possède également un potentiel touristique valorisé par le relais nautique de Wolfersdorf. La restructuration des offices de tourisme permet de valoriser l'entité Sundgau.

Impacts prévisibles

Le développement touristique axé sur le tourisme vert n'impactera pas significativement le milieu aquatique dans la mesure où il se base sur la qualité de l'environnement en termes d'attractivité du Sundgau. Toutefois des projets de grandes dimensions pourraient impacter localement des écosystèmes aquatiques remarquables (projet Largparc).

2.1.5 Politiques locales

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et le programme de mesures sur le district Rhin orientent la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Le SAGE devra être compatible avec le SDAGE. Le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé pour la Largue comporte les mises en demeure pour les travaux d'assainissement des communes de Seppois-le-haut, Seppois-le-Bas et Pfetterhouse.

Le dixième programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse permettra de concrétiser les dispositions du SDAGE. Le SDAGE intègre une série de dispositions qui seront reprises et complétées dans le SAGE.

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Alsace soutiennent les communes dans une démarche « zéro pesticide ». Trois communes du SAGE se sont engagées dans cette démarche. On peut s'attendre à une poursuite de l'engagement des communes.

Les Communauté de Communes du bassin versant se dotent de GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et périurbain). Cet outil départemental volontaire d'aide à la décision permet de coordonner les actions d'aménagement et gérer de manière durable l'espace rural. Certains GERPLAN traitent de l'entretien/ la création de ripisylves. Ils intègrent également les zonages pour les Mesures Agro Environnementales Territorialisées de maintien à l'herbe et de création de couverts herbagers en zones à forts enjeux.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) prévoit le regroupement de communautés de communes. Or les communautés de communes se distinguent par leurs compétences, notamment la compétence assainissement.

Impacts prévisibles

L'évolution des politiques locales devrait se traduire par une amélioration de la qualité des eaux (zéro pesticide, maintien en herbe,...). La RGPP risque de ralentir les projets d'assainissement des communes concernées non encore assainies.

2.1.6 Evolutions sociétales

Les pratiques et la demande des citoyens consommateurs évoluent. Une prise de conscience environnementale des populations se traduit dans la diminution des consommations d'eau, la récupération des eaux pluviales, la diminution d'usage des produits toxiques, la préférence d'une agriculture biologique dans les choix de consommation.

2.1.7 Evolutions démographiques

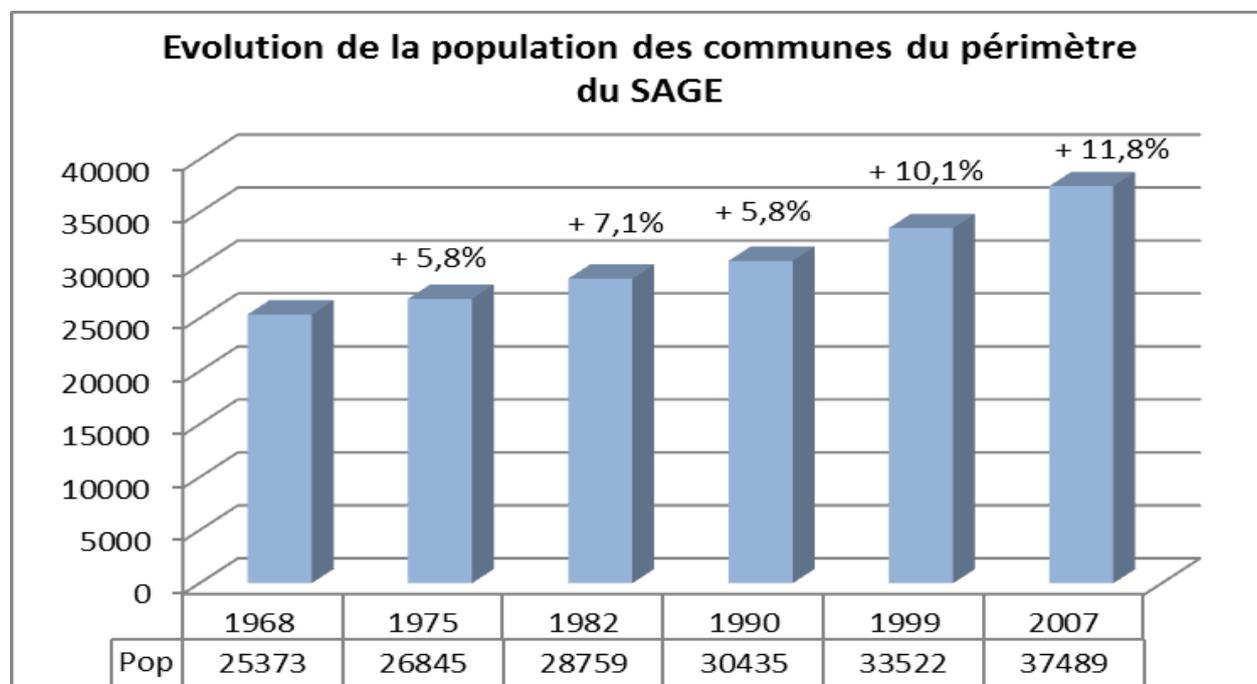
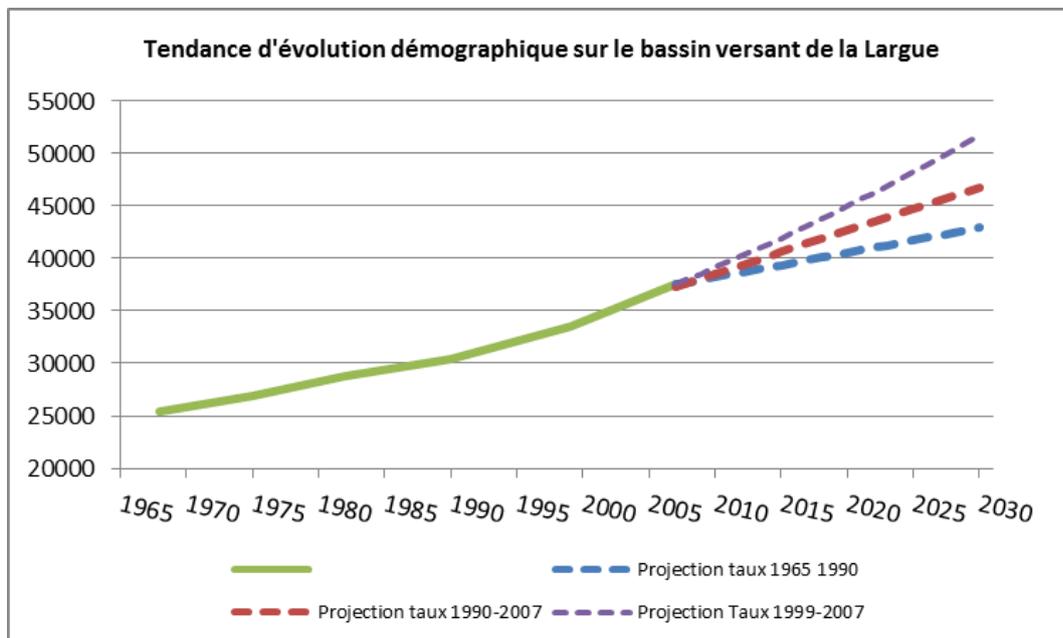


Figure n° 2 : Evolution démographique passée. Source : INSEE.

La tendance passée décrit une augmentation constante des populations sur l'ensemble du bassin versant avec une hausse qui tend à s'accroître.



	Habitants			
	2007	2012	2022	2030
Projection linéaire 1965-1990	37489	38 659	41 000	42 872
Projection linéaire 1990-2007		39 338	43 472	46 780
Projection taux 1999-2007 (+1,408%)		40 204	46 237	51 709

Figure n° 3 : Projections démographiques.

Différents scénarios d'évolution démographique sont décrits sur le graphique ci-dessus.

Une projection linéaire sur le même rapport que sur la période de 1965 à 1990 établit une population de 41 000 habitants en 2022.

Une projection linéaire de l'augmentation de 1990 à 2007 estime une population du bassin versant de 43 472 habitants en 2022.

La projection en reprenant le taux annuel observé sur le dernier intervalle de recensement 1999-2007 prévoit une population de 46 237 habitants en 2022.

Impacts prévisibles

La croissance démographique implique l'augmentation du nombre de consommateurs d'eau potable, l'augmentation du nombre d'utilisateurs de service d'assainissement, l'augmentation des surfaces de terrain destinées à l'habitat et aux infrastructures.

La tendance nationale de diminution des consommations d'eau potable également observée sur le bassin versant de la Largue conjuguée à l'amélioration des rendements de distribution d'eau devraient compenser l'augmentation de la population. Les infrastructures et réseaux d'eau potable seront plus sollicités pour alimenter les nouvelles habitations.

L'aboutissement des travaux d'assainissement en cours permettra de diminuer l'impact des rejets urbains sur les eaux superficielles et souterraines, et ainsi compenser l'augmentation de la population.

2.1.8 Consommation de l'espace, occupation des sols

La série de grands projets (contournements routiers de Retzwiller, Dannemarie, Ballersdorf, Aspach, Illfurth, deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, zones d'activité, projet Largparc), consommera des sols forestiers et agricoles pour les imperméabiliser.

Les nouvelles politiques d'urbanisme imposées par le Grenelle au SCOT et au PLU orientent les politiques d'urbanisme vers une diminution des consommations des sols. Le SCOT actuellement en cours de révision permettra d'impulser la nouvelle orientation urbanistique d'économie des sols imposée par le Grenelle de l'environnement.

Impacts prévisibles

La migration de l'occupation des sols de surfaces agricoles ou surfaces naturelles et forestières à surfaces artificialisées anéantit la capacité de rétention des précipitations dans les sols, accélère les ruissellements et ainsi augmente les phénomènes de crues à l'aval. Les grands projets modifient l'hydraulique locale et génèrent une pollution par le traitement des surfaces (désherbage, salage) et par l'usage des surfaces (résidus de combustion automobile, métaux lourds)

2.1.9 Changement climatique

(D'après la fiche « Réchauffement climatique : bilan actuel et perspectives futures » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sept 2010.)

Le changement climatique caractérisé par un réchauffement moyen des températures se traduira par une augmentation des précipitations en hiver qui accentueront les crues hivernales. On pourra s'attendre à une diminution des précipitations en été qui impliquent des étiages plus sévères. Le scénario le plus pessimiste estime une perte de 30% des réserves en eau des sols d'ici 2050.

L'augmentation des températures engendre une minéralisation accrue de l'azote des sols, augmentant l'impact sur la qualité des eaux des masses d'eaux souterraines et sur la qualité des cours d'eau. En période de basses eaux, la diminution des débits transités, amoindrit la dilution des rejets dans le milieu et engendre une hausse de l'activité biologique qui mène à l'eutrophisation du milieu aquatique.

Ces impacts ne seront pas nécessairement significatifs sur l'horizon d'application du SAGE.

2.2 Evolutions des hydrosystèmes sur le bassin versant de la Largue

2.2.1 Evolutions de la qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux de la Largue est bien renseignée, on observe sur les dernières années une tendance à la stagnation de la qualité générale. La qualité reste affectée par des concentrations en Nitrate et Phosphore importantes, déclassant la Largue en qualité médiocre.

La réalisation des nombreux projets d'assainissement à court et moyen terme devrait permettre d'observer une amélioration de la qualité des eaux sur ces deux paramètres dans la dizaine d'années à venir.

Le manque de données sur la qualité des affluents ne permet pas d'établir une tendance passée. Une mesure d'état initial pour le programme dans le cadre de la DCE révèle une qualité générale mauvaise en 2010 dans le Système d'Evaluation de la Qualité sur le Soultzbach et le Ballersdorf. Sur le Ballersdorf, une pollution excessive est révélée sur les paramètres matières

oxydables, matières azotées hors nitrate, matières phosphorées et particules en suspension. La station d'épuration de Ballersdorf, mise en route en 2011 permettra d'améliorer sensiblement la qualité générale de cet affluent.

Les paramètres matières oxydables et matières phosphorées sont en qualité mauvaise sur le Soultzbach. Les travaux d'assainissement réalisés sur les communes de Falkwiller, Hecken et Gildwiller, ainsi qu'à Diefmatten devraient contribuer à l'amélioration de la situation.

De plus, l'interdiction des phosphores, dans la totalité des produits lessiviels à partir de 2012, permettra également de réduire les flux de matières phosphorées dans les cours d'eau.

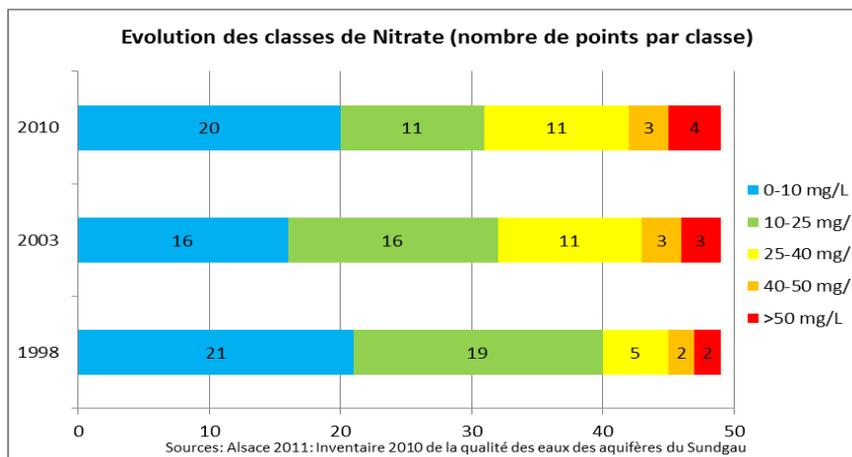
2.2.2 Evolutions des peuplements piscicoles

La tendance passée décrit une amélioration notable des peuplements piscicoles sur les stations de mesure de la Largue. Le peuplement piscicole s'approche aujourd'hui de la typologie du cours d'eau, malgré les espèces d'étangs présentes. On peut sur ce point s'attendre à une poursuite de la tendance, en comptant sur l'aboutissement des projets d'assainissement sur les têtes de bassins.

L'évolution de l'usage des étangs d'une vocation productive à une vocation de loisirs se traduit notamment par la réalisation de vidanges moins fréquentes, mais plus impactantes pour le milieu. L'animation du guide de bonne gestion des étangs du bassin versant de la Largue permettra la diffusion des bonnes pratiques aux propriétaires.

2.2.3 Evolutions de la qualité des eaux souterraines

Les inventaires de la qualité des eaux des aquifères du Sundgau (1998-2003-2010) révèlent en moyenne une augmentation des teneurs en Nitrates sur le bassin versant de la Largue sur la période 1998-2003 (+15%). Sur la période 2003-2010, cette hausse s'atténue et semble en moyenne ne plus être significative. La concentration moyenne se situe en 2010 à 19,3 mg/L de nitrate dans les eaux du périmètre du SAGE.



De nouvelles molécules non détectées lors des derniers inventaires, sont révélées à des concentrations proches des limites de qualité de l'eau potable (ex : Bentazone). On peut ainsi s'attendre à découvrir de nouvelles molécules.

2.2.4 Inondations

La mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Inondation a permis dès 1999 de conserver la capacité d'épandage des crues du lit majeur de la Largue d'Illfurth à Seppois-le-haut. Les affluents de la Largue connaissent également des problèmes d'inondation. Un bassin de rétention des crues a été aménagé à Bisel pour protéger le village des crues du Largitzenbach.

Suite aux demandes répétées du SMARL et de la Commission Locale de L'eau, la Direction Départementale des Territoires s'est engagée à étendre le PPRI aux affluents de la Largue. Cette extension du PPRI permettra une application de la solidarité « amont-aval » à l'ensemble du bassin-versant. Elle limitera l'intensification des phénomènes de crues sur le bassin versant.

Le changement climatique se traduit par l'intensification des événements extrêmes.

Lors des commissions de travail thématiques, la mise en place de solutions curatives aux problématiques d'inondation sans réflexion étendue à la gestion des eaux pluviales en secteur urbain a été regrettée. La composante gestion des eaux pluviales n'est pas encore suffisamment intégrée dans les aménagements des collectivités.

2.2.5 Etiages

Les étiages de la Largue sont influencés par la prise d'eau de la Rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin et des prises d'eau pour l'alimentation d'étangs, de terrains de sports et autres usages privés.

Une amélioration des conditions d'étiages est observée suite à la limitation des prises d'eau par le SAGE de 1999, par la rénovation des biefs du canal des écluses et l'imperméabilisation de la rigole.

Le transfert des pièces de fonderie de Peugeot sur la voie d'eau peut créer un nouvel élan pour le transport de marchandises sur le gabarit Freycinet. Une augmentation du trafic induit une augmentation de sassées des écluses et ainsi une augmentation de la consommation d'eau.

Les étiages sont également influencés par les nombreux étangs facilitant l'évaporation. La CLE a demandé la limitation de la création d'étangs soumis à déclaration et autorisation. Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le SMARL a fait réaliser un guide pour la bonne gestion des étangs en 2011.

2.2.6 Continuité écologique

La continuité écologique est entravée sur le bassin versant de la Largue par des grands ouvrages de type seuil garantissant le maintien des profils en long aménagés par les anciens moulins. Le SMARL a, dès sa création, engagé une réfection des seuils dégradés, intégrant les exigences de franchissabilité piscicole.

La continuité écologique est également entravée par les ouvrages de petite taille sur les petits affluents tels les busages agricoles ou les busages en traversée d'agglomération. Sur le terrain, sont observés de nouveaux busages de fossés et petits cours d'eau dans les extensions d'urbanisme récentes.

Au niveau de la réglementation, le classement des cours d'eau est révisé en 2 listes aux titres de l'article L214-17. La liste 1 considère les cours d'eau de « préservation » où aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé s'il fait obstacle à la continuité écologique. Dans cette liste sont considérés les cours d'eau en très bon état écologique, les réservoirs biologiques définis dans le SDAGE, les cours d'eau à protection complète des espèces amphihalines. La liste 2 considère les cours d'eau de reconquête. « tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative en concertation avec les propriétaires ou, à défaut, l'exploitant ».

Le classement des cours d'eau est en cours d'élaboration pour l'Alsace. A première vue, le Spechbach (Krebsbach) et le Weihergraben sont classés en liste 2. La Largue malgré son objectif à terme de réservoir biologique inscrit dans le SDAGE Rhin Meuse, n'est classée dans aucune des listes.

2.2.7 Les milieux naturels

2.2.7.1 Les ripisylves

Les espèces invasives ne vont cesser de s'étendre le long des cours du bassin versant et ainsi banaliser les ripisylves. Les maladies de l'aulne et du frêne poursuivront leur propagation. La mise en place des bandes enherbées le long des cours d'eau pourrait permettre à la ripisylve de se développer dans les secteurs céréaliers. Au sujet des coupes rases sous les lignes électriques une disposition du SDAGE apporte une solution que les communes peuvent considérer dans leur plan local d'urbanisme.

3 Variantes de Scénario

3.1 Thème 1 : Qualité

3.1.1 Enjeu - Qualité des cours d'eau : Rétablir une bonne qualité des eaux de surface

Assainissement

Scénario « - »

- Mettre en place sur le bassin versant les solutions d'assainissement adaptées (collectif/non collectif/ mixte) afin d'atteindre le bon état des masses d'eau aux échéances établies dans le SDAGE pour la DCE.
- Compléter les zonages d'assainissement en réalisant le volet pluvial (SDAGE T2-O3.3 améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans les zones urbanisées)

Scénario « + »

- Inciter les collectivités à se donner les moyens d'atteindre des objectifs de qualité des cours d'eau plus ambitieux que programme SDAGE DCE (Bon état écologique pour la masse d'eau Largue 1 dès 2015 conditionné à l'aboutissement des travaux sur la CC de la Largue).
- Compléter les connaissances physico-chimiques des affluents: Réaliser le suivi de qualité physico-chimique et biologique des affluents de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL/ AERM)
- Diminuer les pressions sur les milieux par une meilleure gestion des eaux pluviales.

(SDAGE T2-O3.3.1 Rechercher la diminution des volumes à traiter en limitant l'imperméabilisation des surfaces et en déconnectant des réseaux urbains les apports d'eau pluviale de bassins versant extérieurs aux agglomérations)

- Intégration des zonages « eaux pluviales » dans les zonages d'assainissement
- Pousser les communes à mettre en place les dispositifs incitant les particuliers à une gestion des eaux pluviales à la parcelle (limitation de l'imperméabilisation, préserver les espaces de pleine terre, bétons poreux, etc...). Partager les retours d'expérience sur les techniques et communiquer.

Eviter les usages non-agricoles des pesticides

(SDAGE T2 – O5.1: Promouvoir les méthodes d'entretien des espaces sans phytopharmaceutiques dans les villes, sur les infrastructures publiques et par les particuliers.)

Scénario « - »

- Inciter les collectivités à s'engager dans les démarches « zéro pesticide », pour atteindre les objectifs Ecophyto 2018 (réduction de 50% des usages de pesticides d'ici 2018)
- Impliquer les particuliers dans le cadre de la communication « zéro pesticide »

Scénario « + »

- Inciter les collectivités à s'engager dans les démarches « zéro pesticide avec un objectif d'engagement de **50%** des communes du bassin versant de la Largue dans une démarche « zéro pesticide » soutenue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Alsace d'ici **2015** et **100%** d'ici **2018**.
- **Impliquer l'engagement des particuliers dans le cadre de la communication « zéro pesticide »**

Pollutions ponctuelles

Scénario « - »

- Tenir à jour l'inventaire des anciennes décharges communales.
- Diminuer les pressions des fondants routiers. (sels de déneigement) sur les hydrosystèmes par la **sécurisation des sites**. (Couverture des sites de stockage de sel de déneigement, Récupération des eaux de ruissellement des surfaces de chargement)

Scénario « + »

- Tenir à jour l'inventaire des anciennes décharges communales.
- Diminuer les pressions des fondants routiers (sels de déneigement) sur les hydrosystèmes par la **sécurisation des sites, l'usage de techniques alternatives au salage, la réalisation de plans de réduction des usages**.
- Réaménager les sites de collecte d'huile usagée. (installation sur bac de rétention, couverture)

Diminuer les Pollutions d'origine agricole

Scénario « - »

- **Diminuer les pressions par la diminution de l'usage agricole des pesticides.** (SDAGE: T2-O4.2: Promouvoir des pratiques agronomiques visant à réduire la pollution des eaux)
 - Poursuite de l'animation Sundg'eaux vives.
 - Déclinaison régionale du Programme Ecophyto 2018.
 - Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

Scénario «+»

- **Diminuer les risques de pollutions accidentelles aux pesticides.** (SDAGE T2-O4.2.4 : prévenir des pollutions accidentelles par la sécurisation des installations et des matériels et la gestion des effluents de pulvérisation)
 - Création de stations de lavage et de remplissage des pulvérisateurs.
- **Diminuer les risques de transfert de la parcelle au cours d'eau.**
 - Utiliser le levier hydromorphologique : Restauration des cours d'eau en secteurs céréaliers (Trame verte), mise en place de zones humides « tampon ». (Collectivités Eau potable / SMARL / Agriculteurs).

Substances toxiques dans les cours d'eau et sédiments

Scénario « - »

- Mise en œuvre des conventions de raccordement pour les entreprises par les syndicats d'assainissement

Scénario «+»

- **Connaître et diminuer les rejets de substances toxiques dans les cours d'eau**
 - Etudes/ diagnostic des usages et rejets en produits toxiques des PME/PMI, artisans, etc... (SDAGE T2 O2.2 : Connaître et maîtriser les déversements de substances toxiques dans les réseaux publics d'assainissement en favorisant la réduction à la source)
 - Communication pour présenter les bonnes pratiques et rappeler les exigences de conventions de raccordement.
 - Diminuer au maximum les pressions des zones d'activités (ex: Z.A. Dannemarie rejetant dans la vieille Largue).
 - Lutter contre les pollutions toxiques diffuses de type HAP.
- **Limitation/interdiction des épandages des boues « déchets ». Inciter les collectivités à compétence assainissement à compléter leur traitement des boues de type compostage, rhizocompostage, méthanisation.**

3.1.2 Enjeu - Qualité des eaux potables / eaux souterraines : Garantir une bonne qualité des eaux souterraines afin de permettre une bonne qualité sanitaire de l'eau potable

Gestion des captages à qualité dégradée (exigence du SDAGE)

Identifier dans les SAGE les zones de protection qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement. (SDAGE T2-O6.1)

Scénario « - »

- Suivi des captages d'eau potable non utilisés. (collectivités à compétence eau potable/ structure porteuse du SAGE)

Scénario « + »

- Suivi des captages d'eau potable non utilisés. (collectivités compétence eau potable/ structure porteuse du SAGE)
- Dans le cas de recherche de ressources alternatives, accompagner l'AERM dans la politique de mise en place de programme de reconquête de la qualité du captage dégradé. (collectivités à compétence eau potable/ structure porteuse du SAGE)

3.2 Thème 2 : Quantité

3.2.1 Enjeu – Etiages : Garantir un débit optimum au maintien de la vie aquatique et de toutes les fonctionnalités des cours d'eau

Scénario « - »

- **Maintenir la limitation de prise d'eau de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin (VNF).**
 - Maintien de la limitation de la prise d'eau à 200L/s avec un débit réservé pour la Largue de 100L/s.
 - Diminution des pertes en eau par l'augmentation de la surveillance et la réalisation de travaux.
 - Poursuite du Management Environnemental et maintien de la certification ISO 14 001.
 - Automatisation de la prise d'eau: télégestion, permettant un suivi des prélèvements plus précis.

Scénario «+»

- **Partager l'effort de limitation aux autres usages, particuliers riverains et collectivités.**
 - En période d'étiages interdire/limiter les prises d'eau dans les eaux superficielles de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin pour les usages privés, d'arrosage de jardin.
 - Atteindre la cohérence au niveau des collectivités entre gestion de l'excédent d'eau pluviale et le manque d'eau en étiage pour l'arrosage des terrains de sport et espaces verts.
 - Conditionner l'acceptation des déclarations/autorisations de pompage dans les cours d'eau à la mise en place de solutions alternatives de stockage et de réutilisation des eaux pluviales.

3.2.2 Enjeux – Inondations : Garantir la sécurité des populations et des biens par une gestion intégrée des écoulements sur l'ensemble du bassin versant

Scénario « - »

- **Poursuivre la mise en œuvre des solutions préventives de gestion des eaux en amont en concertation avec les acteurs locaux** (collectivités/agriculteurs: PPRI/ maintien en herbe) (extension du PPRI).

Scénario « + »

- **Pousser à la gestion intégrée des écoulements, dans les zones urbanisées.**
 - Optimiser les traversées des zones urbanisées (réouverture des cours d'eau busés, renaturation des cours d'eau en traversée de commune). Considérer dans les documents d'urbanisme les écoulements provenant de l'amont (petits cours d'eau, fossés), les maintenir en milieu ouvert.

- Considérer dans les documents d'urbanisme les écoulements provenant de l'amont (petits cours d'eau, fossés), les maintenir en milieu ouvert.
- Limitation de l'imperméabilisation des sols, préserver les capacités d'infiltration des sols.
- Valoriser l'eau pluviale en milieu urbain, création de mares, de noues végétalisées. Alternatives au « tout-tuyau ».
- **Optimiser la gestion des inondations par la reconquête de zones d'expansion des crues.**
- Valorisation de l'étude du Conseil Général 68, au laser aéroporté pour la localisation de zones d'expansion des crues.

Diminuer les risques d'inondation liés à la rigole

Etude hydraulique prévue par VNF sur le canal du Rhône au Rhin et la Rigole en 2012.

Différentes solutions pourront être envisagées:

- **Pour diminuer les arrivées d'eau dans la rigole.**
 - Limitation des entrées d'eau dans la rigole, passage en siphon de certains ruisseaux.
- **Pour limiter l'eutrophisation de la rigole (encombrement provoque débordement).**
 - Limiter les rejets d'assainissement et de drainage. Eviter l'apport direct des amendements Nitrates dans la rigole lors des épandages mécaniques.
- **Pour assurer l'évacuation des eaux des déversoirs en période de hautes eaux.**
 - Reconquête des exutoires des déversoirs .

Scénario « + »: Faciliter ces aménagements dans le SAGE.

3.2.3 Enjeu – Eaux Souterraines : Assurer la pérennité quantitative des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable

Usages des eaux souterraines

Scénario « - »

- Principe de prioriser les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable.

Scénario «+»

- Interdiction/limitation de nouveaux forages, de nouveaux prélèvements pour d'autres usages.

Collectivités exemplaires dans la réduction des consommations d'eau potable

Scénario « - »

- Inciter les collectivités dans **la rénovation ou la construction** de bâtiments publics:
 - À intégrer systématiquement les dispositifs économes en eau

- À étudier systématiquement la récupération et la réutilisation des eaux pluviales

Scénario « + »

- Pousser les collectivités à **s’engager dans des programmes de réduction** des consommations d’eau potable
 - Réaliser à l’échelle communale un diagnostic/bilan des consommations d’eau dans le parc des bâtiments communaux (pose de compteurs sur bâtiments publics)
 - Mise en place de plan de réduction des consommations publiques (récupération/réutilisation des eaux pluviales, équipements hydro-économes ...)

Inciter les particuliers à économiser l’eau

Scénario « - »

Incitation tarifaire pour l’eau potable :

- Les collectivités veilleront à ne pas mettre en place de tarification dégressive
- Part du volume distribué prédomine dans la facturation de l’eau (baisse de la part abonnement)

Scénario « + »

Incitation tarifaire pour l’eau potable :

- Les collectivités mettent en place une tarification incitative (progressive)
- Part du volume distribué prédomine dans la facturation de l’eau (baisse de la part abonnement)

3.3 Thème 3 : Fonctionnement des milieux aquatiques

3.3.1 Enjeu – Cours d’eau : Retrouver les équilibres écologiques des cours d’eau

Préserver et reconquérir la fonctionnalité des cours d’eau

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d’auto-épuration).

Scénario « - »

- Poursuite des interventions du SMARL : entretien des cours d’eau, dynamisation de la ripisylve.
- Reprise des prescriptions de retrait des berges pour les clôtures en zones pâturées, et reprises des prescriptions d’accès aux berges (5m de passage).
- Veillez au respect de la bande enherbée de 5 mètres en bord de cours d’eau.

Scénario « + »

- Axer les travaux vers la renaturation (plantation) des petits cours d’eau en secteur céréalier (trame verte à créer).

- Veiller à l'implantation d'une végétation adaptée et éliminer les peuplements de résineux en bord de cours d'eau.
- Eau et élevage : mise en place d'abreuvoir et retrait des clôtures.
- Protéger les ripisylves dans les documents d'urbanisme (PLU).
- Atteindre les objectifs de réservoir biologique pour la masse d'eau Largue1.

Mise en place d'un plan de suivi et d'actions contre les plantes invasives : Renouée du Japon

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'auto-épuration).

Scénario « - » Largue et affluents de tête de bassin

- Inventaire / relevé cartographique de toutes les taches de renouée en bordure de cours d'eau sur l'ensemble du BV.
- Traitement des taches pour limiter leur propagation de l'amont vers l'aval:
 - Prioritairement sur la Largue moins impactée et ses affluents de tête de bassin.
- Limitation des enrochements et de la banalisation des berges.
- Communication envers communes, CC, particuliers.

Scénario « + » Ensemble du bassin versant

- Traitement des taches pour limiter leur propagation de l'amont vers l'aval sur **l'ensemble** du bassin versant.

Cours d'eau en secteurs urbains

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'auto-épuration).

Scénario « - »

- Intégrer les cours d'eau, petits cours d'eau et ruisseaux dans les documents d'urbanisme (PLU)

Scénario « + »

- **Retranscrire dans les documents d'urbanisme un retrait de toute nouvelle construction à plus de 5 mètres du haut de berge**
- **Restaurer les cours d'eau dans le franchissement des communes (SMARL/communes):**
 - Réouverture de la Largue à Oberlarg, récréation d'un lit.
 - Renaturation de la Largue dans le franchissement de Courtavon, Levoncourt et Durlinsdorf

Continuité écologique

Scénario « cours d'eau principal »

- Reprise des grands ouvrages sur le cours d'eau principal pour les rendre franchissables
- Prévenir toutes nouvelles ruptures à la continuité écologique (Limitation des nouveaux ouvrages dans le règlement du SAGE)

Scénario « cours d'eau pépinière »

- **Pérenniser des peuplements piscicoles de première catégorie par la reconnexion des cours d'eau pépinières.**
- Poursuite de la politique d'intervention du SMARL sur les grands ouvrages menacés.
- Inventorier les ouvrages et évaluer leur franchissabilité.
- Prévenir toutes nouvelles ruptures à la continuité écologique (Limitation des nouveaux ouvrages dans le règlement du SAGE).

Lutter contre l'eutrophisation de la rigole

Scénario « - »

- Diminuer les arrivées d'intrants dans la rigole par la suppression des rejets d'assainissement dans la rigole. Eviter l'apport direct des amendements nitrates dans la rigole lors des épandages mécaniques.

Scénario « + »

- Diminuer les arrivées d'intrants par l'aménagement des arrivées de drains agricoles sur la rigole en zones humides tampons
- Mettre en place une végétation garantissant une ombre portée sur la berge amont de la rigole

3.3.2 Enjeu- Zones Humides : Mettre en œuvre les solutions nécessaires à la préservation des Zones Humides

L'inventaire des zones humides va débuter dès le printemps 2012. Les moyens à mettre en œuvre pour la préservation et la restauration des zones humides seront discutés suite aux résultats de l'inventaire.

3.3.3 Enjeu – Etangs et plan d'eau de Courtavon : Diminuer l'impact des étangs et plans d'eau par une gestion optimisée

Optimisation de la gestion des étangs

Scénario « - »

- Retranscrire la limitation de création d'étangs supérieurs à 0,1 ha
- Animation du guide pour la bonne gestion des étangs

Scénario « + »

- Accompagner la transformation d'étangs dégradés, abandonnés en zones humides (inciter les communes à demander le classement en espace naturel sensible pour pouvoir préempter)

Plan d'eau de Courtavon

Scénario « - »

Scénario « + »

- Réunion des différents acteurs pour mettre en place un programme de solutions aux différentes problématiques:
 - Rupture de la continuité écologique.
 - Fuites d'espèces exogènes au cours d'eau de 1^{ère} catégorie.
 - Hausse des températures en aval du rejet des eaux de l'étang.

3.4 Thème 4 : Enjeux croisés/transversaux

3.4.1 Enjeu – Développement économique : Maintien de l'élevage à l'herbe dynamique

Scénario « Soutenir le maintien à l'herbe »

Un premier scénario peut être élaboré sur la poursuite des actions de soutien au maintien à l'herbe à l'aide des mesures Agro-environnementales, à la mise en place de conventions entre les communes et les agriculteurs sur la gestion des problématiques locales de coulées de boues, et de qualité d'eau potable.

Avantages

Les mesures en convention permettent de régler les problématiques au cas par cas. Les mesures sont moins coûteuses à court terme.

Inconvénients

Ces mesures de maintien à l'herbe se basent sur une contractualisation volontaire des agriculteurs. Elles ne permettent pas de lutter contre la disparition des exploitations dédiées à l'élevage au profit des exploitations uniquement céréalières. Une parcelle aidée au maintien à l'herbe a un rendement économique bien plus faible qu'une parcelle cultivée en grande culture.

Les conventions sont signées pour les problématiques avérées.

La question se pose sur le long terme : « Sans vaches à quoi sert l'herbe ? ».

Ces mesures semblent insuffisantes, l'exemple du syndicat d'Ammertzwiller montre que la commune doit substituer une partie de son alimentation en eau avec de l'eau de la nappe d'accompagnement de la Doller.

Scénario « Soutenir l'élevage »

Un second scénario découlant des nombreuses discussions en commissions thématiques se base sur le maintien de l'élevage à l'herbe par une valorisation de la filière. La valorisation d'un élevage à l'herbe sur le bassin versant peut se traduire par la création d'un Label « Largue » qui peut inclure la certification Agriculture Biologique. Dans un premier temps, une étude sociologique est

envisageable auprès des agriculteurs. Ce scénario passe par un engagement fort des collectivités pour la préservation de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant.

Ce scénario prévoit ainsi la réalisation d'une étude/réflexion/concertation sur l'avenir de l'élevage des petits éleveurs. Il s'agit de réunir les collectivités et la profession agricole pour étudier les potentiels de développement de marchés locaux (exemple : alimentation biologique en cantine scolaire suivant l'objectif Grenelle)

Avantages

Le maintien à l'élevage à l'herbe garantit un maintien à l'herbe à long terme.

Permet l'atteinte d'une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines sur l'ensemble du bassin et non uniquement aux zones à enjeux « eau potable » et « inondation ».

Inconvénients

Ce scénario demande une forte cohésion et adhésion des différents acteurs (collectivités, agriculteurs, consommateurs) sur le long terme.

Ce scénario demande un engagement fort des collectivités dans le préventif plutôt que dans le curatif (ex : Services des Eaux de Munich contractualisation des parcelles en agriculture biologique sur 18 ans)

3.4.2 Enjeu - Développement économique : Permettre le développement économique autour du potentiel de transport du canal du Rhône au Rhin

Principe: Permettre l'installation d'entreprises en bordure du canal pour valoriser la voie d'eau.

Scénario: Rappeler dans le SAGE le potentiel de transport qu'apporte le canal Freycinet, et l'intérêt de partager cette réflexion aux autres documents de planification.

3.4.3 Enjeu - Développement économique : Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Vallée de la Largue (tourisme, pêche)

Démocratisation de la pêche

Scénario « - »

- Poursuivre les actions de démocratisation/ accessibilité de la pêche: centralisation des baux de pêches
- Remise à jour du PDPG, Limiter l'alevinage dans les cours d'eau à contexte respecté

Scénario « + »

- Poursuivre les actions de démocratisation/ accessibilité de la pêche: centralisation des baux de pêches
- Remise à jour du PDPG, Limiter l'alevinage dans les cours d'eau à contexte respecté
- Veillez à ne plus imposer d'alevinage dans les baux de pêche

3.4.4 Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Mise en place d'une réflexion concertée pour l'eau potable

Scénario « - »

- **Réaliser les suivis des rendements de réseaux de distribution d'eau potable**
 - Pousser les collectivités à compétence eau potable à renseigner l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement, sur les rendements de réseau (ONEMA)
 - Pousser les collectivités à compétence eau potable à transmettre les rapports annuels des services d'eau et d'assainissement à la structure porteuse du SAGE

Scénario « + »

- **Améliorer les rendements de réseaux en fixant des objectifs de rendement**
 - **Objectifs de rendement de réseau à 75% d'ici 20..(20) Ou indice linéaire de perte en réseaux <1,5m³/j/km en milieu rural**

Sécuriser l'alimentation en eau potable

Scénario « - »

- Rappeler l'importance de la mise en œuvre des actions inscrites dans les Déclarations d'Utilité Publique par les collectivités, notamment les actions dans les périmètres de protection
- Inciter les communes à réaliser les Plans de Secours Communaux en eau potable
- Animer la réflexion sur interconnexions de secours, signature des conventions pour les interconnexions existantes.

Scénario « + » : gestion intégrée

- Dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLU), considérer une bande de réserve le long des routes départementales pour les réseaux d'interconnexion

3.4.5 Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Intégrer les enjeux de la gestion de l'eau dans les plans de gestion et d'aménagement du territoire (SCOT/PLU)

- **Formaliser l'intervention du SAGE dans le SCOT et les PLU**

3.4.6 Enjeu- Communication sensibilisation : Informer le grand public sur les grands enjeux de la gestion de l'eau et l'impliquer dans l'atteinte des objectifs du SAGE

Scénario « - »

- Poursuite des travaux de communication du SMARL (site internet, diffusion du guide pour la bonne gestion des étangs, sorties thématiques)

Scénario « + »

- Réalisation d'une communication par un « mini » guide de l'eau regroupant les informations utiles par commune pour les services d'eau (à qui s'adresser ?), ainsi qu'une sensibilisation aux bonnes pratiques quotidiennes sur les thèmes particuliers du SAGE (plantes invasives, produits toxiques domestiques, pesticides, économies d'eau, condition d'usage des eaux pluviales, etc....).